

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2018

**DÉLIBÉRATION N° 2018-66 : PROJET DE MARCHÉ DE PARTENARIAT (CONVENTION DE COOPÉRATION)
AVEC LES MEMBRES DU CONSORTIUM « AQUAREF »
POUR LES ACTIONS 2019**

Le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité,

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-11, relatifs au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment son article R.131-30-1, relatif aux compétences du Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu la délibération n° 2017-03 du Conseil d'administration du 21 février 2017 portant délégations de pouvoir au Directeur général ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

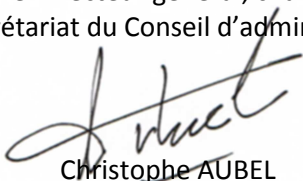
Le Conseil d'administration approuve la conclusion par l'Agence d'une convention de coopération pour l'année 2019 avec les membres du consortium « Aquaref », portant sur la mise en œuvre des actions du laboratoire national de référence sur l'eau, c'est-à-dire l'appui à la définition du référentiel technique de surveillance sur l'eau, sa mise à jour, son enrichissement et le contrôle de sa mise en œuvre sur le périmètre de la chimie et de l'hydrobiologie pour l'ensemble des catégories de masses d'eau de la métropole et des DOM pour la DCE (*eaux de surface, eaux souterraines, eaux littorales et eaux résiduaires*), ainsi que sur la veille sur les nouveaux outils et connaissances pour optimiser les stratégies de surveillance.

La contribution versée par l'Agence aux partenaires du consortium est plafonnée à 1 844 791 €.

ARTICLE 2 :

Le Directeur général de l'Agence est autorisé à procéder à la mise au point définitive de la convention de coopération visée à l'article 1 et à la signer.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,



Christophe AUBEL

Le Président
du Conseil d'administration,



Philippe MARTIN